

saille d'allégresse, fais monter vers Dieu tes chants de reconnaissance !

“ Nous fêtons aujourd'hui l'un des plus intrépides champions des droits de l'Eglise et de la vérité.

“ La proclamer fut sa mission, la faire pénétrer partout dans les têtes et dans les cœurs a été sa gloire, la voir porter ses fruits de paix et de bénédiction est sa récompense.

“ Anges des nombreuses paroisses fondées par ce grand semeur de vérités, unissez-vous à l'ange protecteur de ce diocèse pour chanter gloire à Dieu et gloire à son dévoué serviteur, offrez-lui vos actions de grâces, présentez-lui vos prières.

“ Puissions-nous, durant de longues années encore, entendre cette voix qui parle si bien de religion et de patrie. Puissions-nous, longtemps encore, jouir des bienfaits que répand autour de lui cet infatigable apôtre, cette colonne inébranlable de la foi catholique, ce grand évêque et ce grand patriote.”

La *Revue Canadienne* est heureuse de s'associer de tout cœur à ces nobles et belles paroles.

\* \* \*

Nous avons parlé, dans notre dernière chronique de l'intervention probable de l'épiscopat canadien dans la question des écoles séparées. Cette intervention s'est produite sous forme d'une pétition adressée au gouverneur général, au sénat et à la chambre des communes.

“ Cette pétition dit not excellent confrère de *La Vérité*, est une réponse à ceux qui prétendent que les catholiques du Nord-Ouest ne sont les victimes d'aucune injustice réelle. Trente et un prélats affirment solennellement qu'ils le sont ; et les catholiques ajouteront foi à cette affirmation, plutôt qu'aux assertions intéressées du premier ministre.

Maintenant, cette pétition produira-t-elle quelque résultat ? Nous voulons l'espérer, malgré les apparences contraires.

Les évêques demandent d'abord carrément le désaveu de la loi odieuse que la législature manitobaine vient de voter à sa dernière session, loi qui renchérit sur la législation de 1890 et qui aggrave singulièrement l'injustice dont souffre la minorité. Les ministres ont près d'une année devant eux pour faire désavouer cette législation inique par le gouverneur général. Le feront-ils ? Nous l'ignorons. Mais ce que nous savons très-bien, c'est que personne ne pourra prétendre que la demande du désaveu n'a pas été formulée en temps opportun.